

Questions orales

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, il me semble que, au moment de la publication du Livre blanc, tous les partis convenaient de la nécessité de rééquiper les Forces armées canadiennes. Nous avons décidé qu'il fallait acheter du nouveau matériel. Au lieu de nous équiper à l'étranger, nous tentons de le faire au Canada. Nous tentons de répartir les achats entre les diverses régions de notre pays pour leur assurer les meilleures retombées industrielles possibles. L'intérêt canadien, la souveraineté, le gros bon sens, c'est tout ça. Le député devrait s'inspirer de ces principes de temps à autre.

* * *

LES CATASTROPHES**L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À GANDER EN 1985—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE**

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question au vice-premier ministre a trait au malheureux accident d'avion survenu à Gander le 12 décembre 1985 dans lequel 256 personnes ont trouvé la mort. Quatre membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne, un ancien membre du Bureau, plusieurs personnes distinguées du transport aérien, y compris M^{me} Theresa Griffin, veuve du pilote qui a péri dans l'accident de Gander, ont réclamé aujourd'hui une enquête judiciaire sur toutes les circonstances qui entourent cet accident.

Le vice-premier ministre a lui-même exigé à maintes reprises l'ouverture d'une enquête sur l'écrasement d'un avion survenu en 1978, à Cranbrook, en Colombie-Britannique, qui a entraîné la mort de 43 personnes, et il a lui-même commandé l'enquête Dubin plus tard. Voudrait-il s'engager maintenant à demander la mise sur pied d'une commission d'enquête judiciaire sur l'écrasement de l'avion à Gander?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la loi exige qu'un rapport préliminaire soit publié, ce que nous avons fait dans le cas de l'accident de Gander de 1985. La loi nous autorise aussi à recevoir des instances de toute partie concernée sur les conclusions du rapport préliminaire. Il ne conviendrait absolument pas qu'un ministre ou quelqu'un du gouvernement lance quelque enquête que ce soit sans attendre le rapport final.

Mon ami doit reconnaître que nous ne pouvons pas nous fonder uniquement sur un rapport préliminaire. La loi le prévoit aussi et j'espère qu'il tiendra compte des dispositions d'une loi qui a été présentée par un gouvernement de son parti.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, cette réponse est tout à fait insatisfaisante. Le ministre sait parfaitement qu'il y a des preuves contradictoires, qu'il y a des témoignages dont on n'a pas tenu compte et que certains renseignements n'ont pas été fournis au Bureau canadien de la sécurité aérienne. Il a lui-même envoyé une lettre au nouveau président pour demander aux membres du Bureau d'obéir à ce dernier. Étant donné ce genre d'ingérence

de la part du gouvernement, n'est-il pas raisonnable de réclamer que justice soit faite? Et la seule façon de voir à ce que justice soit faite n'est-elle pas d'établir une commission royale d'enquête sur cet accident? Autrement, les Canadiens, les Américains et le reste du monde ne sauront jamais la vérité sur cette tragédie aérienne.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est toujours la même chose. La façon de procéder est prévue dans une loi adoptée par la Chambre; ce n'est pas à moi de décider. Aux termes de cette loi, un rapport préliminaire doit être présenté et, comme je l'ai dit auparavant, c'est ce qui a été fait. Tous les intéressés, y compris ceux qui ont témoigné hier, ont le droit de critiquer et de faire des propositions. Un rapport final sera ensuite présenté, et c'est à ce moment-là que le ministre étudiera les recommandations.

Encore une fois, cette loi a été adoptée par votre parti et je dois m'y conformer. C'est vous qui l'avez décidé. J'espère que vous comprenez cela et que vous respecterez vous aussi cette loi.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**LE PROJET D'ACQUÉRIR DES SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE**

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui sait sans aucun doute que de plus en plus de Canadiens s'élèvent contre la décision du gouvernement de dépenser des milliards de dollars pour l'achat de sous-marins de chasse meurtriers à propulsion nucléaire.

M. Siddon: Consultez les sondages Gallup, Nelson.

M. Riis: Un analyste des questions de défense déclarait récemment que «si ces sous-marins sont véritablement destinés à effrayer quelqu'un, la menace n'est qu'à moitié efficace. Que ferait l'un de nos nouveaux sous-marins se retrouvant face à un sous-marin soviétique ou américain dans nos eaux? Il le coulerait? Difficile à imaginer... Je crois qu'une flotte de brise-glace et des systèmes ultra-perfectionnés de surveillance sous-marine permettraient plus efficacement de protéger les côtes canadiennes.» Le vice-premier ministre est-il d'accord avec la déclaration de cet analyste et reconnaît-il que ces sous-marins ne constituent pas seulement un gaspillage, mais un véritable danger?

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, une analyse a permis de déterminer que l'utilisation de sous-marins à propulsion nucléaire coûterait 1,9 milliard de dollars de moins que la proposition du Nouveau parti démocratique. En outre, les sous-marins peuvent mieux couvrir l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Si le député croit qu'il pourrait protéger la vie des marins en les envoyant sur des brise-glace qui naviguent à quatre noeuds, risquent d'être pris par les glaces et peut-être même d'être bombardés, c'est qu'il est dérangé. Il faut tenir compte de toutes les possibilités qu'offre la navigation sous les glaces.